



Association « le Chabot »  
de Protection des Rivières  
Ariégeoises



## Déclaration des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement au SAGE Ariège et à son Parlement de l'Eau

-----

Tout le montre, nos sociétés ont pratiqué jusqu'ici une appropriation irraisonnée et une véritable maltraitance des biens communs que sont l'eau, les sols, l'air et le vivant.

Le résultat est devant nous : dérèglement climatique grave, crues torrentielles, sécheresses récurrentes, tempêtes, inondations à répétition, effondrement massif de la biodiversité. C'est le prix de décennies de guerre contre la nature.

Notre modèle actuel maltraite dangereusement les milieux aquatiques dont le bon état et le bon fonctionnement sont pourtant essentiels aux sociétés humaines. Seulement 45% des masses d'eau de surface sont en bon état écologique en France. 55% des masses d'eau affichent un mauvais état chimique, polluées qu'elles sont par la présence de métaux lourds, des pesticides ou de taux de nitrates anormaux.

L'Ariège n'échappe pas à ce constat désolant.

Nous connaissons depuis de longues années les nuisances et impacts de l'artificialisation de ses cours d'eau et de leurs débits, de leur utilisation toujours croissante sous forme d'énergie hydroélectrique, de "soutien d'étiage" et d'irrigation.

Notre département est largement mis à contribution au niveau régional et au niveau national. Il est le premier contributeur au "soutien d'étiage" interrégional Adour-Garonne avec plus de 40 millions de m<sup>3</sup> dédiés, le troisième département national en équipements hydroélectriques. Et il stocke l'équivalent de « 3 Charlas » dans ses montagnes et son piémont.

On s'imagine cette « tête de bassin versant » comme un inépuisable "château d'eau" ?

A peine la moitié de ses masses d'eau atteint le « bon état des eaux ». Pire, certaines masses d'eau ariégeoises sont même en voie de déclassement. C'est le cas de la basse Arize.

Il est grand temps pour notre département de réorienter ses politiques de gestion quantitative et qualitative de nos milieux aquatiques vers une gestion moins gourmande, plus économe et de moindres stockages d'eau.

Ce n'est pas le discours que nous entendons actuellement : capture du Touyre pour alimenter Montbel, relance des créations de retenues collinaires, relance de la micro hydraulique, développement de la neige artificielle... C'est la fuite en avant.

**Nos associations désapprouvent totalement ces politiques de stockage intensif, de suréquipement des cours d'eau et la vision consumériste de l'eau qu'elle induit.**

Une vision purement marchande, au profit quasi exclusif de quelques lobbies hydrauliciens ou agro-industriels ne peut qu'exacerber les conflits d'usages et impacter durablement des milieux aquatiques déjà bien malmenés.

Il est urgent d'impulser une réflexion globale pour retrouver les équilibres naturels sur lesquels s'appuyer pour la reconquête de milieux aquatiques de qualité. Cela passe par :

- \* relancer, compléter et mettre à jour les équipements d'assainissement collectifs avec l'ambition du zéro rejet de polluants,
- \* faciliter des solutions alternatives d'assainissement en zone rurale,
- \* évoluer vers des modes de production et de consommation écologiquement responsables,
- \* favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, respectueuse des sols et de leur capacité d'infiltration,
- \* protéger et réhabiliter les nappes alluviales et pluviales de plaine,
- \* stopper la course effrénée aux extractions de graves alluvionnaires,
- \* mettre un terme définitif à l'enfouissement des déchets du BTP dans les nappes.

Les APNE se sont positionnées favorablement pour la création d'une structure susceptible d'apporter une vision globale aux problématiques eaux à l'échelle d'un bassin versant. Mais le choix d'un Sage unique en Ariège acte le principe d'une gestion sur la totalité du département au risque de négliger le fonctionnement singulier du système fluvial de chaque bassin versant. *Une vision strictement territoriale qui vous conduit à resserrer la gouvernance du Parlement de l'Eau autour du groupe des seuls élus.*

La crise environnementale majeure à laquelle nous sommes confrontés, nous place devant la nécessité d'une gestion publique équilibrée, ouverte et partagée dans le cadre d'une vision intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Les associations de protection de l'environnement FNE Midi-Pyrénées, APRA « Le Chabot », Comité Ecologique Ariégeois, ANPER TOS, porteuses de nombreuses propositions à travers le réseau associatif FNE, souhaitent prendre toute leur place dans les travaux du Parlement de l'eau et déposent leur candidature à une Vice-présidence.

Foix le 11 décembre 2019